I- Définition de la consolidation :

La consolidation comptable selon les normes IFRS (gérée principalement par la norme IFRS 10 – États financiers consolidés) consiste à regrouper les comptes de plusieurs entités juridiques distinctes pour présenter la situation financière d'un groupe comme s'il s'agissait d'une seule unité économique.

II- Les objectifs de la consolidation comptable

* Avoir une vision globale du groupe

* Donner des informations fiables

* Respecter les normes IFRS

* Connaître la situation financière du groupe

* Connaître la performance du groupe

* Éliminer les opérations entre les sociétés du groupe

* Identifier les risques financiers

* Faciliter les comparaisons

III- Les terminologies de base de la consolidation comptable

1. Le groupe d'entreprises

C'est un ensemble de sociétés liées entre elles, composé généralement d'une société mère et de ses filiales.

Exemple : une société mère possède plusieurs sociétés dans différents secteurs.

2. La société mère

C'est une société qui contrôle une ou plusieurs autres sociétés appelées filiales.

Exemple : la société A détient 80 % des droits de vote de la société B et la contrôle. La société A est la société mère.

3. La filiale

C'est une société contrôlée par une autre société appelée société mère. Exemple :si la société A contrôle la société B, alors la société B est une filiale de A.

4. Le contrôle

Le contrôle existe lorsqu'une société a le pouvoir de diriger les activités importantes d'une autre société, qu'elle peut obtenir des avantages de cette relation et qu'elle peut influencer ces avantages grâce à son pouvoir. Exemple : une société qui détient 60 % des droits de vote d'une autre société exerce généralement le contrôle sur celle - ci, selon les circonstances.

5. Les intérêts ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)

Ils représentent la part du capital d'une filiale qui appartient à des actionnaires autres que la société mère.

Exemple : la société mère détient 80 % d'une filiale. Les autres actionnaires détiennent 20 %, ce qui représente les intérêts ne donnant pas le contrôle.

IV- Les périmètres de consolidation

Le périmètre de consolidation regroupe les sociétés qui doivent être prises en compte dans les comptes consolidés du groupe.

A. Les types de contrôle

Le contrôle exclusif (IFRS 10): Une société mère détient le pouvoir sur l'entité, est exposée ou a droit à des rendements variables du fait de ses liens avec elle, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur ces rendements pour influencer le montant des retours (pouvoir + exposition aux rendements + lien entre les deux)

Le contrôle conjoint (IFRS 11): C'est le partage du contrôle contractuel d'une activité. Les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle

L'influence notable (IAS 28): Le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entité détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques

B. La détermination du pourcentage de contrôle (% C) et du pourcentage d'intérêt (% I)

Il faut distinguer deux notions :

% de contrôle (% C) : mesure le pouvoir de décision de la société mère sur une autre société. Il sert notamment à déterminer le type de contrôle.

% d'intérêt (% I) : mesure la part économique détenue par la société mère dans le capital d'une société. Il permet de déterminer la part du résultat et des capitaux propres qui lui revient.

Exemple : la société A détient 80 % de B. Dans ce cas, A a généralement 80 % de contrôle et 80 % d'intérêt dans B.

C. Les liens directs et indirects

Lien direct : A détient directement des parts dans B.

Lien indirect : A détient des parts dans C, qui détient à son tour des parts dans B.

Exemple :

A détient 80 % de B, et B détient 50 % de C.

Le pourcentage d'intérêt indirect de A dans C est :

80%×50%=40%80%×50%=40%

A détient donc un intérêt économique de 40 % dans C par l'intermédiaire de B.

V- Les techniques de consolidation

Les trois abréviations semblent correspondre aux méthodes suivantes :

IG : Intégration globale - on reprend 100 % des actifs et des passifs de la filiale contrôlée exclusivement, puis on présente séparément les intérêts ne donnant pas le contrôle.

IP : Intégration proportionnelle - méthode utilisée dans certains anciens référentiels ou cours ; elle consiste à reprendre la quote-part des actifs et des passifs correspondant à la participation. En IFRS, les coentreprises sont

généralement comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, et non par intégration proportionnelle.

ME : Mise en équivalence - la participation est présentée en une seule ligne au bilan, ajustée notamment de la part de l'investisseur dans les résultats de l'entité.

VI- Le traitement de l'écart d'acquisition (Goodwill)

L'écart d'acquisition apparaît généralement lorsqu'une entreprise acquiert une autre entreprise pour un prix supérieur à la valeur nette identifiable des actifs et passifs acquis, selon les règles d'IFRS 3.

Il faut notamment étudier :

• La détermination : calcul de l'écart d'acquisition à la date d'acquisition.

• Le traitement comptable au bilan : selon IFRS 3 et IAS 36, le goodwill est comptabilisé à l'actif et fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an, ainsi que lorsqu'il existe des indices de perte de valeur. Il n'est pas amorti selon les IFRS.

Conclusion:

La consolidation comptable selon les normes IFRS repose sur plusieurs éléments essentiels. Elle nécessite de comprendre les notions de groupe, de société mère et de filiale, de déterminer les types de contrôle ainsi que les pourcentages de contrôle et d'intérêt. Elle utilise également différentes techniques, notamment l'intégration globale, l'intégration proportionnelle et la mise en équivalence. Enfin, le Goodwill représente un élément important dans le processus de consolidation et son traitement comptable doit respecter les normes IFRS.